



Communiqué de presse

Réforme financement des hôpitaux

Maggie De Block demande au secteur des thèmes pour les projets pilotes

BRUXELLES, 07/07/2015.- Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique lance un appel à introduire des thèmes de projets pilotes dans le cadre de la réforme du financement des hôpitaux et du paysage hospitalier. La ministre De Block : « Nous voulons collecter le plus possible d'idées provenant du terrain avant de lancer des projets concrets. » Les thèmes des projets pilotes doivent posséder certaines caractéristiques et s'articulent autour de la position centrale du patient.

La réforme du financement hospitalier constitue l'une des priorités de la législature actuelle. Les besoins des patients ont évolué, notre société compte de plus en plus de personnes âgées et de malades chroniques qui demandent un autre type de soins et de nombreux traitements innovants sont découverts. Simultanément, il ressort des études MAHA menées par Belfius que chaque année, de plus en plus d'hôpitaux clôturent leurs comptes dans le rouge : ils étaient 28 sur 92 en 2012 et 40 sur 92 en 2013.

La réforme a été mise en chantier pour rendre le financement des hôpitaux sain et durable. Dans un premier temps, la ministre De Block et son équipe veulent mettre à l'épreuve les idées innovantes en matière d'organisation des soins au travers de projets pilotes qui seront financés selon un modèle adapté. Au terme d'une évaluation, le gouvernement décidera si des projets seront introduits plus largement et lesquels.

Peu après la présentation de l'approche adoptée pour la réforme du financement des hôpitaux, le 24 avril, la ministre De Block a déjà reçu des dizaines de suggestions de projets pilotes. Maggie De Block : « Nous savons déjà, par exemple, que l'un des projets portera sur l'accouchement sans danger lorsque l'hospitalisation est écourtée. Mais je suis convaincue que de nombreuses autres personnes sur le terrain – qui peuvent certainement inclure des patients – ont des idées innovantes sur l'organisation des soins. Ces idées peuvent concerner des thèmes aussi divers que : la chimiothérapie à domicile, le financement en fonction de la qualité fournie ou, par exemple, un réseau d'hôpitaux et d'établissements de soins qui structurent les soins transmuraux autrement. » ...

En lançant ce premier appel, la ministre De Block veut dégager les thèmes prioritaires des projets pilotes. Elle adresse cet appel à un grand nombre d'organisations coupoles et d'établissements du secteur, aux partenaires sociaux et aux parties prenantes potentielles telles que les organismes assureurs et les banques.

Les thèmes des projets pilotes doivent cadrer avec un certain nombre d'objectifs tels que, par exemple :

- le budget qui est consacré à l'heure actuelle au groupe de patients concerné doit être affecté avec plus d'efficacité,
- la qualité des soins doit au moins rester identique, mais elle s'améliorera de préférence,
- le coût pour le patient ne peut pas augmenter par rapport aux soins classiques en dehors du projet pilote.

Par ailleurs, il y a également plusieurs caractéristiques que les projets pilotes devront posséder. En voici quelques exemples.

- Le patient est étroitement associé au trajet de traitement.
- Le projet proposé est innovant parce que plusieurs hôpitaux et/ou prestataires et établissements de soins collaborent ou parce qu'un nouveau type de collaboration entre prestataires de soins est proposé. Exemple : une collaboration entre médecins hospitaliers et infirmières à domicile, entre médecins de différentes disciplines, etc.
- Il s'agit de soins aux patients « evidence-based ». Les traitements pour lesquels il n'existe pas de fondement scientifique ne sont pas éligibles.
- Le recours aux soins hospitaliers est optimisé : les patients bénéficient de soins préalables et de soins de suivi de qualité et leur séjour à l'hôpital ne dure pas plus longtemps que ce qui est nécessaire.
- L'organisation innovante donne lieu à une simplification et un gain d'efficacité, notamment grâce à l'utilisation du dossier de patient électronique.

Les suggestions de thèmes, accompagnées d'une brève justification, peuvent être envoyées à l'adresse électronique hospfin-pilot@minsoc.fed.be jusqu'au 6 septembre 2015.

Des informations complémentaires sur les objectifs et les caractéristiques auxquels les thèmes doivent répondre sont disponibles sur les sites web de la cellule stratégique de la [ministre De Block](#) et du [SPF Santé publique](#). Ces informations seront également disponibles à une date ultérieure sur le site internet de l'[INAMI](#).

Info: Els Cleemput, porte-parole
Tel.: 0032 475 29 28 77
Mail: els.cleemput@minsoc.fed.be
Int.: www.deblock.belgium.be
Twitter: [@Maggie_DeBlock](https://twitter.com/Maggie_DeBlock)